



Usine de ZIRCON GCO-DIOGO

ECHOS - BOS N° 002

PLAN SENEGAL EMERGENT

CES REALISATIONS PHARES QUI TIRENT L'ECONOMIE





Pilotage de la mise en œuvre du PSE

Le rôle catalyseur du BOS.

Page
4



Redressement du secteur de l'énergie

Energie

Le PSE gagne le pari de la disponibilité énergétique

Des économies pour les ménages

Perspectives

Un choix stratégique à forte dimension RSE

Sendou une centrale qui subit l'environnement

Page
6



Hub Régional Multiservices et Tourisme

Hub Aérien Régional

Le nouveau visage du transport aérien

Dakar Médical City

Centre de chirurgie Cardio-Pédiatrique (CUOMO)

Le chaînon qui manquait

Un centre de dernier cri

Page
8

Page
9



Mines

Accélération de l'exploitation des ressources minières

Le Sénégal cité en exemple

Une contribution significative à l'économie nationale

Une production en nette hausse

Page
11



Agriculture

Filières à Hautes Valeurs Ajoutée (HVA)

Filières horticoles : Oignon et pomme de terre

Corridors céréaliers

Riz: Un effort financier sans précédent

Doublement de la production de riz en 5 ans

Page
13

Page
15



2-3 Plateformes Industrielles Intégrées

Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID)

La voie d'un renouveau industriel

Un cadre incitatif avantageux

Page
17



Hub Logistique Intégrée (HLI)

Infrastructure de transport et logistique : Préalable à l'interconnexion inter-régionale

Interview avec Mamadou NDAO, Point focal Routes du Projet Phare Hub Logistique intégrés du PSE

Page
19



Habitat social

Accélération de l'offre en habitat social

Une offre de qualité pour l'essor de nouveaux pôles Urbains

Plus que des habitats, la création d'espace de vie

La parole à papa Abdoulaye BA, employé du P2ID

Page
23



De l'ombre à la lumière

Que serait devenu le Sénégal si le PSE n'avait pas été pensé et mis en place ?

Sans doute, un pays en stagnation qui vivrait au rythme de taux de croissance erratiques ne permettant pas de relever

le niveau de vie des Sénégalais et d'améliorer leurs conditions d'existence, ce qui doit être la finalité de toute politique économique et sociale.

Durant la période 2005-2014, la croissance moyenne du PIB n'a pas atteint 3 % par an.

Fort heureusement, le Président de la République S.E Macky Sall a décidé de faire changer de cap à notre pays, et d'installer un nouveau paradigme pour placer le Sénégal sur la rampe de l'émergence.

Il a décidé de mettre en place un plan ambitieux et inclusif pour accélérer le rythme de la croissance économique, relever de manière significative le niveau de vie des populations et promouvoir une meilleure gouvernance politique, administrative et financière.

Avec le PSE, c'est désormais une matrice unique des politiques publiques, avec une chaîne d'équivalence de la conception à l'évaluation qui est mise en place. C'est une première, désormais la cohérence est bien établie dans la conduite de l'action publique avec l'alignement des politiques et stratégies de l'État sur le PSE. Avant la mise en place de ce plan ambitieux, le Sénégalais était exclu du champ de l'économie. Aujourd'hui, il en est au cœur. Plus encore, le PSE, c'est une fertilisation croisée de l'économique et du social, au regard de l'orientation sociale qui mise sur l'humain.

Après 5 ans de mise en œuvre du PSE, le pays savoure déjà les fruits de cette politique. Le Sénégal voulait une croissance de 7 % par an pour créer une économie prospère permettant de répartir équitablement les fruits de cette richesse. Le voilà bien servi. Depuis trois ans, la croissance du PIB a augmenté à un rythme supérieur à 6 % par an, frôlant même les 7 % l'année dernière, soit presque le niveau escompté.

Le Sénégal est réellement entré dans une nouvelle ère de rupture et de transformation.

Les réalisations faites depuis le lancement du PSE en 2014 sont largement édifiantes.

Docteur Cheikh KANTE, Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent.

Le PSE, une réalité en train d'être vécue



L'évolution des indicateurs économiques est le signe manifeste que l'exécution du Plan Sénégal Émergent a donné des résultats tangibles et que les secteurs prioritaires ciblés dans le Plan d'Actions Prioritaires 2014-2018, pour porter la transformation structurelle de l'économie à travers le Plan Sénégal Emergent, ont été performants.

En effet, les moteurs traditionnels de la croissance ont été renforcés tandis que de nouveaux moteurs ont émergé. Aussi bien dans l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'horticulture, l'habitat, l'industrie, les mines, les infrastructures, l'énergie et le tourisme les résultats enregistrés sont significatifs et fondent légitimement l'espérance de lendemains meilleurs et d'un positionnement définitif du Sénégal dans le stade de l'émergence.

En 5 ans, des records de production ont été notés pour le riz, l'horticulture, l'arachide, le zircon, l'or, etc. La mise en place et le démarrage des activités du Parc Industriel Intégré de Diamniadio consacrent l'amorce d'une relance de la dynamique industrielle alors que le segment de la construction de logements dédiés à l'habitat social a pris un nouvel élan.

Que dire du secteur de l'énergie qui était marqué par une situation difficile en 2011. Un indicateur permet de mesurer les progrès réalisés, les délestages qui sont passés de 900 heures en 2011 à 72 heures en 2017. C'est le résultat d'investissements massifs dans la production d'énergie, ce qui a permis de faire passer la capacité installée de 573 mégawatts en 2012 à 1 053 mégawatts en 2018, dont environ 15% d'énergie renouvelable.

Avec tous ces acquis, le Plan Sénégal Emergent n'aurait pour autant pas eu son sens si les fruits de la croissance générée n'étaient pas réinvestis dans le renforcement des services sociaux de base, la protection sociale, l'autonomisation des groupes vulnérables et la création des conditions d'un développement durable, conformément à l'orientation du PSE de faire du développement humain et social un levier d'inclusion et de paix sociale.

Plusieurs initiatives majeures, de haute portée sociale, ont été menées pour garantir un développement plus équilibré, à travers la promotion de

terroirs et de pôles économiques viables et la décentralisation des initiatives d'appui aux populations permettant l'amélioration de leur bien-être.

La Couverture Maladie Universelle (CMU) destinée à réduire les inégalités en favorisant l'accès des populations aux services de santé, notamment les plus démunies, en redynamisant les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et les Mutuelles de Santé, rentre dans ce cadre. Sa mise en place a permis d'améliorer l'accès à des soins de santé des populations avec un taux de pénétration des mutuelles de santé supérieur à 49% au 31 décembre 2017.

Il y a aussi le programme de Bourse de Sécurité Familiale (BSF), qui est une réponse à l'extrême pauvreté qui frappait une frange de la population. Il a contribué à transformer le comportement économique des ménages bénéficiaires, en leur permettant d'assurer le maintien de leurs enfants à l'école et de réaliser des investissements dans des activités génératrices de revenus. 316 000 ménages ont bénéficié en 2017 des Bourses de Sécurité Familiale.

Autre programme inscrit dans le même registre, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) a permis d'améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales dans les zones défavorisées, à travers la construction de 692 km de routes rurales, le raccordement à l'électricité de 20 800 ménages et la distribution d'eau potable dans 830 villages.

A travers ces premiers résultats et l'effet de redistribution ainsi engagé, le PSE est en train de transformer le vécu des Sénégalais. Des pas importants ont été franchis. D'autres seront engagés, avec plus d'envergure dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023, et se traduiront par davantage d'emplois des jeunes, plus d'inclusion et de justice sociale et une meilleure égalité de genre.

Pour permettre aux Sénégalais et à la communauté des partenaires de s'imprégner des réalisations du PSE, nous avons consacré ce numéro d'Echos Bos à l'évaluation des retombées et des impacts des projets phares dans leur vie quotidienne.

Ibrahima WADE, DG du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent - BOS

Bonne lecture !

Dispositif de suivi du PSE



Le rôle catalyseur du BOS

Informers le Président de la République lors de chaque Conseil des Ministres sur le niveau d'avancement de chaque action phare, évaluer les performances d'exécution, identifier les besoins d'appui financier et technique pour les structures d'exécution et mettre en lumière les blocages identifiés en vue de leur trouver des solutions avec célérité : ces chantiers assignés au Dispositif spécial de suivi articulé autour du BOS ont permis d'accélérer la vitesse d'exécution des projets et Réformes phares du PSE .

« En tant qu'instrument de pilotage et de suivi au service exclusif du Président de la République, le dispositif spécial de suivi a contribué de façon significative à la production des premiers résultats positifs du PSE constatés au plan économique et social. Il a permis, très concrètement, à travers la célérité dans la mise en œuvre et surtout par la levée des contraintes susceptibles de constituer des blocages, de réduire substantiellement le temps moyen d'exécution de projets structurants dans notre pays », se félicite M. Ibrahima WADE, Directeur Général du Bureau Opérationnel de Suivi du PSE.

En effet, ce dispositif est chargé d'assurer le pilotage rapproché et la coordination de la mise en œuvre des projets et réformes phares du PSE. Il est centré autour du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS), placé sous la tutelle du Ministre auprès du Président de la République

chargé du Suivi du Plan Sénégal Emergent.

Le BOS est responsable du suivi de l'exécution du portefeuille des projets et réformes phares du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'évaluation périodique de leur état d'avancement. Plus, il assure un appui technique aux structures d'exécution, identifie les contraintes, organise la concertation en vue de leur levée et, au besoin, soumet à l'appréciation du Président de la République des propositions de décisions.

Ces missions sont conduites en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des projets et réformes, et particulièrement avec des Chefs de projet identifiés et nommés par le Président de la République pour assurer le pilotage et la coordination opérationnelle de la mise en œuvre du projet ou de la réforme phare au sein des ministères sectoriels.

« Ce dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets et réformes phares permet d'informer les décideurs sur le niveau d'avancement de chaque action phare, d'évaluer les performances d'exécution, d'identifier les besoins d'appui financier et technique pour les structures d'exécution et de mettre en exergue les blocages identifiés, les solutions envisageables ainsi que les décisions et arbitrages stratégiques requérant une action prompte du Gouvernement », souligne M. Ibrahima WADE.

Il précise que pour chaque action phare, des indicateurs de performances sont définis au départ de façon concertée mais rigoureuse, dans une logique de transparence et d'objectivité dans l'évaluation des performances réalisées par les structures d'exécution du PSE.

« Avec le PSE, une véritable culture de la responsabilité s'est installée dans l'exécution des politiques publiques », conclut-il.

Ainsi, des taux d'avancement cibles sont définis au début de chaque année, dans le cadre d'un processus inclusif impliquant étroitement les Chefs de projet PSE, les structures publiques chargées de la mise en œuvre des projets et réformes phares, ainsi que les acteurs du secteur privé.

Au départ, l'évaluation des performances des projets et réformes phares était faite sur la base d'une approche essentiellement qualitative. Mais très vite, les indicateurs ont évolué. « Dans un souci d'innovation et d'amélioration continue des instruments de suivi et de pilotage de la mise en œuvre du PSE, nous avons mis en place un mécanisme d'évaluation quantitative, avec des taux d'avancement pour chaque projet et réforme phare. Cette démarche de planification opérationnelle et d'évaluation sur une base quantitative est désormais la norme arrêtée pour le suivi de l'exécution du portefeuille d'actions phares du PSE », explique le Directeur Général Adjoint du BOS, M. Babacar GNING.

Les objectifs quantitatifs fixés en début d'année servent de repères et de feuille de route pour chaque projet et réforme phares.

Selon M. GNING, « au vu de l'envergure des projets et des réformes phares du PSE et du grand nombre de structures impliquées dans leur mise en œuvre, l'objectif final de chaque action phare est décliné en cible annuelle. La comparaison trimestrielle du taux d'avancement réel par rapport à la cible annuelle constitue la base de l'évaluation des performances opérationnelles des acteurs clés chargés de l'exécution ».

Cependant, note le Directeur Général Adjoint du BOS, « certaines spécificités sont prises en compte dans la détermination des taux d'avancement pour des réformes phares. C'est valable pour le foncier et le service public ».

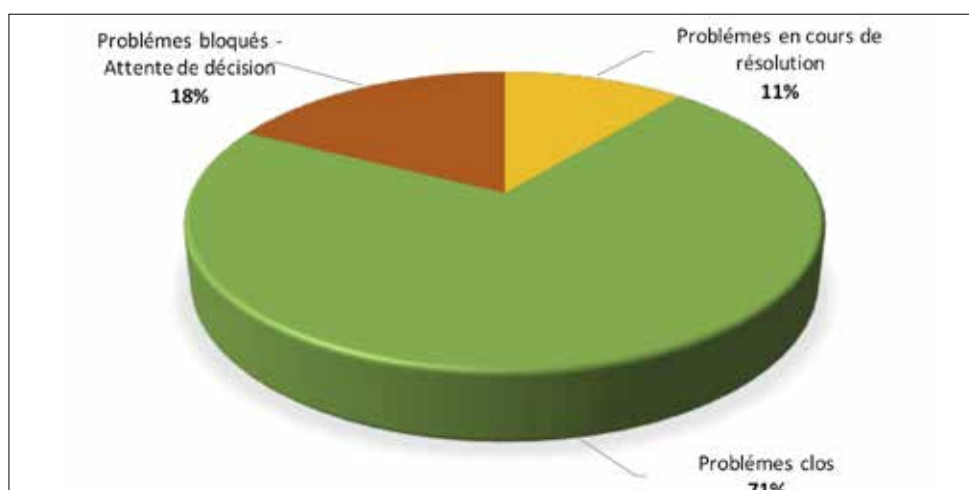
Mais l'innovation de taille dans le fonctionnement du dispositif de suivi, c'est la production d'un Tableau de bord hebdomadaire, à partir de données issues du terrain et collectés au sein des ministères sectoriels et structures d'exécution, et qui renseignent sur le niveau d'exécution de chaque action phare.

Cet outil de pilotage est transmis régulièrement au Président de la République et aux membres du Gouvernement, et présenté par le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du PSE à l'occasion de la réunion du Conseil des Ministres. Il permet ainsi de tenir les Autorités informées sur les problèmes critiques rencontrés et de leur proposer des décisions ou arbitrages stratégiques à opérer pour sécuriser la mise en œuvre du PSE.

Par ailleurs, avec ce dispositif, les projets achevés et mis en service font l'objet d'une analyse des retombées et impacts socio-économiques ex-post, ce qui permet de tirer les enseignements au fur et à mesure et d'engager les actions correctives.

Au-delà de son rôle d'accélérateur des processus d'arbitrages et de décisions stratégiques pour une exécution soutenue des actions phares, le dispositif spécial aide également à la résolution de problèmes complexes, à cheval sur les domaines de compétences dans plusieurs secteurs. Il a ainsi permis de prendre en charge et de régler plusieurs problèmes depuis la mise en œuvre du PSE.

Situation de résolution de problèmes entravant l'exécution des projets et réformes phares



Le PSE gagne le pari de la disponibilité énergétique

La production d'énergie a doublé en 6 ans passant de 573 MW en 2012 à 1053 MW en 2018, grâce à une politique de mise à niveau et de création de nouvelles capacités de production mise en œuvre à travers le projet phare « Plan de relance intégré de l'énergie et Service universel de l'énergie » du Plan Sénégal Émergent.

Le redressement du secteur de l'énergie était considéré comme la mère des batailles. Le Président de la République en avait fait un préalable à la réussite du Plan Sénégal Émergent.

«L'énergie, sans doute un des facteurs de vulnérabilité de notre économie, nécessite des réformes sans délai», disait-il lors du Groupe Consultatif du 24 février 2014 à Paris.

En effet, la situation de l'énergie était préoccupante, caractérisée par des coupures intempestives.

En 2011, le Sénégal comptabilisait environ 900 heures de délestages, une situation lourde de conséquence tant le secteur productif était plombé.

Poursuivre dans cette voie pouvait obérer le développement économique du pays.

Avec le Plan Sénégal Émergent, le scénario s'est inversé.

La part des énergies renouvelables quasi nulle en 2012 est passée à 142 MW en 2018 et devrait atteindre 386 MW d'ici 2024, avec 60% de solaire et 40% d'énergie éolienne.

La tendance est similaire pour les autres sources telles que l'énergie hydroélectrique, les centrales à charbon et les centrales au fuel.

Le mix énergétique a ainsi permis à la SENELEC de réduire sa dépendance aux produits pétroliers et d'atteindre une production record devant atteindre 2385 MW d'ici 2023, soit quatre fois la production de 2012 (573 MW).

Lors du diagnostic sans complaisance qui a orienté les choix stratégiques dans le secteur de l'énergie dans le PSE, il a été constaté, outre l'insuffisance dans la production, un déséquilibre profond dans l'accès à l'énergie entre les populations urbaines et celles rurales.



Centrale solaire de Malicounda

Ainsi, un projet phare a été dédié à la correction de ce déséquilibre social avec un objectif de mettre les zones rurales à niveau pour entrer dans la cohérence d'ensemble de la politique économique définie dans le Plan Sénégal Émergent (PSE).

Le projet phare «Service universel de l'énergie» a permis de faire passer le taux d'électrification rurale de 24% en 2012 à 40% en 2018.

Avec le modèle PPP (Partenariat Public Privé) en option, l'État du Sénégal a procédé à un découpage du territoire en concessions d'électrification rurale et les a confiées à des opérateurs privés, avec à charge pour chaque concessionnaire de réaliser les objectifs assignés par le gouvernement dans le PSE.

Un programme national d'urgence d'électrification rural (PNUER) a aussi été mis en place pour venir en appont à ces concessions, avec un coût estimé à 155 milliards de FCFA entièrement pris en charge par l'État.

Grâce à ce programme, le nombre de villages électrifiés est passé de 1 648 en 2012 à 3 864 en 2018 avec un doublement du nombre de ménages raccordés qui est passé de 170 000 ménages en 2012 à 335 180 ménages en 2018.

L'objectif étant d'atteindre 9 660 villages électrifiés et 837 949 ménages raccordés à l'horizon 2023.

Malgré ces bons résultats, le secteur de l'électrification rurale accuse un retard de 20% par rapport à l'objectif visé, ce retard étant lié à des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines concessions et la disponibilité des financements.

Des économies pour les ménages

En 2012, le secteur de l'énergie électrique était marqué par des délestages récurrents avec un déficit de production criard. Grâce au PSE, le Sénégal est passé de 573 mégawatts de puissance installée en 2012 à 1 053 mégawatts en 2018. Dans le même temps, le nombre d'heures de coupure a baissé de façon considérable, passant de 900 heures de coupures en 2011 à 72 heures en 2017. Le Sénégal a ainsi fait un bon au niveau du secteur énergétique grâce à la mise en œuvre d'une vision stratégique sur le secteur.

La bonne dynamique de résorption du gap de production énergétique, combinée à une baisse progressive des coûts de production a permis à l'État de baisser de 10% le tarif de l'électricité pour les ménages.

Un choix stratégique à forte dimension RSE

La politique énergétique du PSE, grâce à sa forte composante PPP (Partenariat Public, Privé), a permis de développer une politique annexe de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) pour appuyer les localités impactées dans leurs projets de développement locaux. De nouveaux mécanismes sont expérimentés au fur et à mesure que la mise en œuvre des projets évolue.

Par exemple, pour les centrales, la nouvelle donne est d'associer la commune de la localité dans la gestion de l'entreprise implantée afin de lui permettre d'avoir un fonds d'investissement local conséquent. Selon certains maires, ce mécanisme est un appui à la réalisation de l'Acte 3 de la décentralisation.

C'est ce qui a été appliqué dans la commune de Malicounda avec le projet de centrale solaire de Chemtech Solar. En effet, dans ses engagements, la société a octroyé 5% de ses actions à la commune. Ce qui a permis à la mairie de constituer un fonds de 3 milliards de francs CFA avec ces revenus et ainsi de réaliser des investissements dans son projet d'éclairage public de la commune.

En dehors de ce mécanisme innovant, le programme RSE de l'entreprise a pris en charge la rénovation de la route centrale qui relie la commune à la RN1 endommagée par les camions qui ont acheminé le matériel de construction de la centrale. Aussi, d'autres ouvrages sont prévues dans le cadre de la RSE, il s'agira d'un lycée, d'un poste de santé ect.

Concernant la centrale de Bargny Sendou, outre un bloc sanitaire construit pour les femmes, une étude est en phase de finalisation pour voir quelle instal-

Perspectives

Le closing financier du projet de Parc Eolien de Taïba Ndiaye, d'une capacité de 159 MW, est bouclé. Les travaux ont démarré en septembre 2018, avec une livraison du premier lot de 16 éoliennes pour une capacité de 55,2 MW attendue en octobre 2019. En outre, le projet d'une nouvelle centrale thermique à Malicounda d'une capacité de 120 MW a démarré avec la signature le 04 janvier 2018, du contrat d'achat d'énergie avec la SENELEC.

Enfin, la construction des deux centrales solaires de Kael et Kahone pour une capacité cumulée de 60 MW (projet Scaling Solar) a été lancée le 13 novembre 2018, avec la signature du contrat d'achat d'énergie.

lation technique serait plus cohérente à leur procédure de travail en vue de les aider à mettre leur production aux normes sanitaires en vigueur et ainsi « d'élargir leur marché, de préserver leur santé et l'environnement dans lequel elles évoluent ».

Aussi, un fonds revolving avec un fonds de garantie de 30 millions de la Compagnie D'Électricité du Sénégal (CES) chargé de l'exploitation de la centrale, a permis aux femmes d'accéder au crédit en partenariat avec une mutuelle de la place. Toujours dans le cadre de l'exécution du programme RSE défini avec le comité local, composé de 40 membres d'associations de la commune, la CES a construit un pont dans le quartier de Khoulomp qui était coupé du reste de Bargny par les eaux du lac durant la saison des pluies. A cela s'ajoute d'autres actions sur le plan de l'éducation, la santé, la culture ect.

Sendou une centrale qui subit l'environnement

"Actuellement, 125 MW de la centrale sont injectés dans le réseau de la SENELEC. Sur un plan plus technique, en ce qui concerne l'utilisation de l'eau de mer, l'usine utilise 800 m³ par heure pour le refroidissement des machines et cette eau est retournée à la mer avec un degré de plus, tandis que la norme de la Banque Mondiale est à trois degrés au maximum.

Le trajet par tuyaux est à 170 m de la plage et le débit de retour est gravitaire. Par contre les déchets plastiques qui sont dans la mer sont en quantité inquiétante selon M. LHOMME, Administrateur adjoint de la CES ".



Aéroport international Blaise Diagne

Le nouveau visage du transport aérien

La mise en service de l'Aéroport International Blaise Diagne et le démarrage des activités de Air Sénégal SA, dans le cadre du projet "Hub Aérien Régional", pourraient profiter au secteur touristique dont l'objectif est d'attirer 3 millions de touristes en 2023.

Le 07 Décembre 2017, l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) était mis en service. Un an après, il affiche un bilan élogieux avec plus de 2 millions 100 mille passagers et a obtenu la certification OACI attestant du respect des normes internationales de sécurité, de sûreté et de qualité. L'ouverture officielle de l'AIBD constitue une avancée majeure du projet phare "Hub Aérien Régional" dont l'ambition est de faire du Sénégal la porte d'entrée aéroportuaire de la région ouest africaine. L'objectif est de porter le nombre de voyageurs à 5 millions par an à l'horizon 2023 et 10 millions par an en 2035.

Dans les plans du projet phare "Hub Aérien régional" figure aussi la mise en place d'une compagnie aérienne nationale.

Ce projet s'est concrétisé le 14 mai 2018 avec le démarrage de la compagnie Air Sénégal SA. Elle va monter en puissance en 2019 pour desservir l'Europe.

Egalement dans les clous du projet phare "Hub Aérien Régional", la modernisation des aéroports régionaux. Des avancées significatives ont été enregistrées avec la signature du contrat commercial pour la réhabilitation des aéroports de Saint Louis, Matam, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou.

Ces réalisations notées dans le domaine du transport aérien vont avoir un impact considérable sur le secteur touristique. Le Plan Sénégal Emergent en avait même fait un préalable pour l'atteinte des ambitions du Sénégal en matière de tourisme.

L'ambition du PSE est de placer le Sénégal dans le top 5 des pays touristiques en Afrique, en portant le nombre de touristes à plus de 3 millions par an à l'horizon en 2023.



Centre de Chirurgie cardio-pédiatrique de Dakar

Le chaînon qui manquait

Aller à l'étranger ou être condamné à mourir. Pendant longtemps, les enfants souffrant d'insuffisance cardiaque étaient soumis à cette terrible alternative. La construction du Centre CUOMO, dans le cadre du projet phare « Dakar Médical City » du Plan Sénégal Emergent, a permis de redonner le sourire aux 263 enfants opérés à Dakar.

Dans une salle, un écran diffuse une opération à cœur ouvert. Une équipe chirurgicale composée de 8 spécialistes s'affaire autour d'un jeune garçon. Cela ne se passe ni au Maroc, ni en Europe. La scène filmée en direct se déroule bien au Centre Cardio-pédiatrique CUOMO sis au Centre Hospitalier National Universitaire (CHNU) de Fann.

Le Centre CUOMO, de dimension internationale, fonctionnel depuis novembre 2016, a nécessité un investissement de 6,5 milliards de FCFA. Il est né d'un partenariat entre le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, le CHNU de Fann, la Fondation CUOMO et la Chaîne de l'Espoir. C'est le premier centre de soins en Afrique de l'Ouest spécialisé dans des

opérations à cœur ouvert.

Sa réalisation rentre dans le cadre du projet phare « Dakar Médical City » du Plan Sénégal Emergent, dont l'objectif est de faire de Dakar le centre de soins de référence dans la sous-région, à travers le développement de centres tertiaires de renommée internationale et la mise en place de cliniques privées aux standards internationaux.

C'est suite à un constat alarmant qu'il était apparu nécessaire de mettre sur pied un centre de chirurgie cardio-pédiatrique à Dakar pour prendre en charge les nombreux malades jusqu'ici laissés à eux-mêmes, ce qui relevait d'une urgence. En effet, chaque année, entre 800 et 1 000 enfants naissent dans le pays avec une cardiopathie congénitale et, faute de soins spécialisés, 80 % d'entre eux mourraient avant l'âge de 5 ans. Dans les autres pays de la sous-région, c'est la même situation qui prévaut. Ainsi, pour les enfants qui ont une insuffisance cardiaque, c'était l'étranger ou la mort.

Encore faudrait-il avoir des moyens financiers importants pour envoyer un enfant faire une opération de cardio pédiatrie à l'étranger. En France, c'est une somme de 15 millions de FCFA qu'il faut payer, alors qu'en Tunisie et au Maroc, les coûts sont estimés à 8 millions de FCFA.

La mise en service du Centre CUOMO a permis de réduire considérablement le coût d'une opération cardio-pédiatrique, qui s'élève désormais à 3,5 millions de FCFA, tous frais compris. Du coup, le nombre de patients évacués vers l'Afrique du Nord et l'Europe a baissé et un grand soulagement est apporté aux familles sénégalaises.

En effet, depuis sa création, le Centre CUOMO a soulagé beaucoup d'enfants souffrant d'insuffisance cardiaque. C'est ainsi que de janvier 2017, date de la première opération à cœur ouvert, au 18 septembre 2018, 263 opérations cardio-pédiatriques y ont été effectuées, avec succès. L'objectif à court terme est de réaliser chaque année 500 interventions chirurgicales.

Outre le Sénégal, le centre prend maintenant en charge des enfants venus de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Libéria.

Au total, durant cette période, plus de 3 600 consultations y ont été effectuées. Un tri est fait sur la base d'un diagnostic précis qui permet de voir si le patient doit être traité ou subir une intervention chirurgicale.

Mais un défi de taille se pose encore, celui de la prise en charge des enfants dont les parents ne disposent pas de moyens adéquats pour une opération à cœur ouvert.

Jusqu'ici, seuls 100 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge. Ce nombre étant jugé insuffisant,

Un centre de dernier cri pour les enfants cardiopathes

Le Centre Cuomo est édifié sur une superficie de 2.200 m². Il est composé d'un plateau technique avec deux salles d'opération dont l'une est opérationnelle et des services de Réanimation d'une capacité de 10 lits. Il dispose aussi de 3 salles de consultation et 2 salles d'échographie, d'une pharmacie, d'un atelier biomédical, d'un bloc administratif et d'une salle de réunion faisant office de salle de formation.

Le Centre comprend aussi la Maison des enfants d'une capacité de 36 places. Elle assure le suivi pré et post-opératoire et la convalescence des malades qui sont tous accompagnés.

Près de 60 personnes y travaillent, dont 13 médecins et chirurgiens qui ont suivi une formation au Vietnam. Face au personnel réduit, les horaires de travail sont surchargés. Le Centre ne dispose que



Salle d'échographie cardiaque

la question a été inscrite au titre du plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre du projet phare « Dakar Médical City », en vue de trouver les voies et moyens permettant d'augmenter le nombre d'enfants pris en charge.

L'objectif est de passer de 50 à 150 patients pris en charge chaque année. Une solution pourrait être trouvée dans le cadre du Programme de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui devrait apporter son concours.

de deux réanimateurs / anesthésistes. Il est difficile d'en trouver d'ailleurs, car il en manque cruellement dans le pays. D'où la nécessité, selon l'un d'entre eux, de mettre en place des incitations pour les étudiants en médecine afin qu'ils optent pour cette branche, quelque peu délaissée.



Maison des enfants



Site Sabodala Gold Opération

Industries extractives

Le Sénégal cité en exemple

Le pari du Plan Sénégal Emergent de faire du secteur des mines un modèle de transparence dans l'exploitation des ressources naturelles et dans la gestion efficiente des revenus générés par le secteur extractif est en passe d'être tenu. Une réussite magnifiée par le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN/ITIE) qui place le Sénégal au premier rang de premier pays africain ayant accompli « des progrès satisfaisants ».

Le rapport 2016 du Comité National de l'ITIE a rendu disponible toutes les données exhaustives du secteur extractif au Sénégal, dix mois seulement après la fin de l'exercice fiscal y afférent.

Cette publication de résultats fiables est l'aboutissement d'un processus qui a débuté en 2012. C'est à cette date que le Sénégal a volontairement adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, actant ainsi la rupture avec l'opacité de gestion qui avait cours dans le secteur minier. Il était quasiment impossible d'avoir des statistiques fiables concernant la contribution de ce secteur dans l'économie nationale (production, revenus générés, part dans le PIB, etc). Aussi bien l'administration sénégalaise que les industries extractives rechignaient à donner des informations sur ce secteur.

Sans aucun doute, l'opérationnalisation du Plan Sénégal Emergent (PSE) en 2014 a permis d'accélé-

rer l'instauration de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur minier. C'est dans ce cadre qu'une demande forte concernant le Code minier a été formulée pour permettre un environnement harmonieux du secteur minier et un meilleur partage des revenus tirés de l'exploitation entre l'État, les promoteurs miniers et les collectivités territoriales.

L'objectif était, entre autres, d'instaurer la transparence dans la gestion des mines par l'obligation de publication des productions minières, des conventions minières et des états financiers et l'orientation du programme social minier vers un fonds d'appui au développement. Le nouveau Code minier a été finalement adopté avec la loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 et le décret n° 2017-459 du 20 mars 2017 fixant les modalités de son application.

Une autre action importante du Plan Sénégal Emergent est l'inscription dans son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de plusieurs projets phares à fort contenu en valeur ajoutée du secteur minier, notamment les Projets phares "Accélération de l'exploitation des gisements de Zircon", "Accélération de l'exploitation du secteur aurifère" et "Développement de la filière phosphates/fertilisants".

La bonne mise en œuvre de ces projets phares et le suivi qui est fait ont permis de cerner toutes les données des entreprises (situation commerciale, technique ou financière qui ont une incidence sur leur gestion).

Cette mutation est saluée à sa juste mesure par le CN/ITIE. "En publiant le rapport 2016, le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les

Industries Extractives (CN/ITIE) vient de réussir un important pari, celui de fournir, aux Sénégalais et à tous les acteurs et parties prenantes soucieux de la transparence dans la gestion des ressources minières et pétrolières, des données récentes, fiables et exhaustives visant à renforcer la compréhension du niveau de contribution du secteur extractif au développement économique et social".

Déjà, en 2014, les premiers résultats de cette volonté de transparence et de bonne gouvernance dans les industries extractives avaient été perçus à travers les chiffres publiés dans le rapport CN/ITIE. La tendance s'est poursuivie en 2015 avec une amélioration des indicateurs dans ce secteur. Ce résultat est la traduction de la parfaite collaboration entre toutes les parties prenantes du processus de mise en œuvre de l'ITIE (Administration, Entreprises, société civile) qui constituent le Comité National ITIE,

communément appelé « Groupe multipartite ». Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme indépendant d'évaluation de l'état de la gouvernance du secteur extractif, le Sénégal a été distingué par le Conseil d'administration de l'ITIE qui l'a classé comme premier pays africain à avoir réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2016. Au niveau mondial, il est classé à la quatrième place.

Le Comité National ITIE (CN/ITIE), surfant sur cette vague, a ajouté que " si la production de tels rapports se poursuit dans les prochaines années, combinée à la mise en œuvre des recommandations, le Sénégal deviendra sans doute un modèle en matière de transparence dans l'exploitation des ressources naturelles et dans la gestion efficiente des revenus générés par le secteur extractif".

Une contribution significative à l'économie nationale

L'instauration de la transparence et de la bonne gouvernance ont eu un effet d'entraînement sur les revenus tirés du secteur minier. Sa contribution à l'économie nationale est très importante. Selon le rapport du CN/ ITIE de 2017, les revenus générés par le secteur extractif se chiffrent à 126,7 milliards FCFA. La contribution directe de ce secteur au budget de l'Etat cumule à 108,7 milliards de FCFA. Il faut relever que les revenus issus du secteur extractif proviennent pour 84,7% du secteur minier contre 15,3% du secteur des hydrocarbures.

Cette hausse des revenus du secteur extractif a permis de relever sa part dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du Sénégal, passant de 1,26% en 2014 à 1,9% en 2017.

Ainsi, 35,5% des exportations du Sénégal sont tirés du secteur extractif. Cela a un effet bénéfique sur la balance commerciale. Les devises générées permettent ainsi d'accroître les capacités de financement des importations de biens d'équipements nécessaires à la croissance.

Une production en nette hausse

Depuis le lancement du PSE en 2014, le secteur minier s'est inscrit dans une bonne dynamique avec des productions en nette augmentation.

C'est ainsi que la production du zircon a doublé, passant de 41 836 tonnes en 2015 à 82 500 tonnes en 2017.

La production d'or a aussi augmenté de 0,67 tonnes en quatre ans. Elle est passée de 6,65 tonnes en 2014 à 7,32 tonnes en 2017.

Quant à la production de phosphate, elle s'élève à 2,87 millions de tonnes en 2017 contre 942 900 tonnes en 2014, soit une hausse de 1 457 100 tonnes. Cette tendance haussière se prolongera en 2018 et au-delà pour permettre l'atteinte des objectifs du PSE à l'horizon 2023. Ainsi pour l'or, il est attendu une production de 13,95 tonnes en 2019, représentant le cumul des productions de SGO (7,25 tonnes), de PMC (4,35 tonnes), d'Afrigold (0,8 tonne) et de

Makabingui Gold Opérations (1,55 tonnes).

S'agissant du phosphate, les productions à pleine capacité des Industries Chimiques du Sénégal (2 millions tonnes), de SOMIVA (1,2 million tonnes), de BMCC (1,5 million tonnes) et de SEPHOS (1,5 million tonnes) permettront d'atteindre l'objectif PSE minimal de 5 millions tonnes d'ici à 2023.

Pour le zircon, l'objectif de production de Grande Côte Opérations (GCO), de 90 500 tonnes en 2018, dépasse légèrement les objectifs fixés par le PSE.

Le projet de Niafourang, une fois démarré, renforcera la production nationale de zircon.

Les niveaux de production atteints et projetés ainsi que les perspectives de mise en service de nouvelles mines découvertes permettront d'atteindre les objectifs PSE fixés pour les secteurs de l'or, du zircon et des phosphates, d'accroître les revenus et de participer à la croissance économique du Sénégal pour une émergence à l'horizon 2035.



Champ d'oignon dans le Nord

Oignon et Pomme de terre

Filières aux retombées considérables

Les filières Pomme de terre et Oignon sont devenues particulièrement stratégiques pour le Sénégal avec des performances exceptionnelles et un impact économique très significatif. Leur valeur marchande est estimée à 140 milliards de FCFA.

Jusqu'en 2011/2012, le Sénégal dépendait essentiellement des importations pour couvrir les besoins de consommation des populations en pomme de terre et oignon. Mais depuis l'opérationnalisation du PSE, on assiste à un renversement de tendance.

C'est ainsi que la production nationale de pomme de terre, estimée à 15 000 tonnes en 2011/2012, a atteint 140 000 tonnes en 2017/2018, soit une hausse de 833%.

L'oignon, qui est un produit de grande consommation, a aussi connu une hausse fulgurante de sa production. Dans les prévisions du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), la production d'oignon dépasse les besoins de consommation de la population évalués à environ 300 000 tonnes.

Selon les indications du Directeur de l'Horticulture, Dr. Macoumba Diouf, l'objectif initial de 350 000 tonnes d'oignon défini dans le PSE a été dépassé dès 2015 avec une production s'élevant à 367 500 tonnes. En cinq ans, de 2012 à 2016, la production d'oignon est passée de 230 000 tonnes à 393 000 tonnes, soit 71 % d'augmentation.

« Aujourd'hui, nous constatons que la production nationale d'oignon dépasse de 100 000 tonnes les besoins. Il est donc important de relever le défi que constitue la mise en place d'infrastructures de conservation pour assurer une couverture 12 mois sur 12, et envisager une exportation vers les pays de la CEDEAO, compte-tenu du grand potentiel dont dispose encore notre pays », note Dr. Diouf.

Cet argument est partagé par M. Amadou Abdoul Sy, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM), qui constate aussi que « c'est le manque de dispositifs de conservation et de conditionnement au niveau des principales zones de production qui engendre des pertes post récoltes pouvant aller jusqu'à 30 % de la production ».

En ce qui concerne la pomme de terre, les bonnes performances enregistrées sont en partie dues à l'augmentation des semences subventionnées à hauteur de 50 %, soit 325 FCFA par kilo. Elles sont passées de 130 millions de FCFA pour 400

tonnes en 2012/2013, à 5,19 milliards de FCFA pour 14 144,8 tonnes en 2017/2018, puis 20 000 tonnes en 2018/2019 pour 6,5 milliards de FCFA, selon les chiffres de la Direction de l'Horticulture. Dr Diouf a relevé que « même si la pomme de terre est plutôt destinée au marché national, le record de production a favorisé des prélèvements par des pays de la sous-région tels que le Mali, la Guinée, la Mauritanie, etc. Ce qui a permis d'accroître nos exportations dans la zone CEDEAO et en dehors ».

Parmi les facteurs qui ont favorisé le développement des filières "pomme de terre" et "oignon", il est à noter aussi la régulation du marché par le gel des importations.

De l'avis du Directeur Général de l'ARM, « à partir du moment où la production a considérablement augmenté, il fallait geler les importations durant une partie de l'année pour assurer l'écoulement des produits locaux récoltés ».

Ainsi le marché national a été fermé aux importations d'oignons pendant 6 mois en 2014 (du 24 février au 25 août) et un peu plus de 6 mois pour l'année 2015 au cours de laquelle le gel s'est étalé du 14 février au 02 septembre. En 2016, le gel a duré quasiment 6 mois.

Cependant, c'est en 2018 que la fermeture du marché aux importations a été la plus longue. Le gel intervenu très tôt, dès le 29 janvier 2018, s'est prolongé jusqu'au 10 septembre 2018, soit un peu plus de 7 mois incluant la période de la fête de Tabaski marquée par une très forte demande.

Concernant la pomme de terre, la durée du gel des importations s'est étendue progressivement, passant de 2 mois et 10 jours en 2014 (20 mars au 31 mai) à 8 mois et 2 jours en 2018 (25 janvier au 27 septembre). En 2016, le marché avait été fermé pendant 4 mois et demi avant de passer à 6 mois et demi en 2017.



Récolte de pomme de terre

Une autre mesure ayant permis de doper les ventes de pomme de terre et d'oignon, est la promotion de la contractualisation entre producteurs et commerçants.

Pour ce faire, l'ARM a créé des plateformes multi-acteurs qui rassemblent les commerçants et les producteurs au niveau des zones de production, sur de grands espaces.

Par exemple, souligne M. Sy, au niveau de la zone des Niayes, « nous avons mis en place 12 points de vente qui ont permis d'écouler la production en un mois ».

Par ailleurs, selon le Dr Macoumba DIOUF, les filières pomme de terre et oignon ont eu un impact

considérable dans l'économie nationale.

Entre 2017 et 2018, la valeur de la filière oignon a été estimée entre 90 et 103,5 milliards FCFA et celle de la filière pomme de terre à environ 37 milliards FCFA.

Selon Dr Diouf, « le gel des importations pendant les périodes de disponibilité de ces deux légumes de grande consommation permet d'assurer un approvisionnement

correct du marché national avec les productions nationales de pomme de terre et d'oignon de qualité pendant 8 mois, avec des prix compétitifs pour les producteurs et à la portée de la bourse des consommateurs :

- 225 CFA/kg bord champ ;
- 250 FCFA/kg au niveau des parcs ;
- 275 FCFA/kg rendu Dakar ;
- 350 à 375 FCFA/kg ou 400 FCFA/kg au maximum prix aux consommateurs.

Le gel des importations permet une redistribution des richesses entre acteurs sénégalais de la chaîne de valeur, tout en favorisant une économie de devises, et donc contribue à assurer une forte croissance économique ».



Riz de la vallée

Production de Riz dans la vallée

Un effort financier sans précédent

A la faveur de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, l'État a mobilisé des moyens importants pour accroître la production de riz dans la vallée du Fleuve Sénégal. Sur la période 2014-2017, 154 milliards de FCFA ont été injectés dans cette zone, compte non tenu de l'annulation de la dette des paysans de la vallée, pour 11,5 milliards de FCFA, intervenue en Juin 2015.

« Aujourd'hui la vallée du Fleuve Sénégal est couverte par les investisseurs nationaux et étrangers qui cherchent à tirer profit du marché du riz évalué à 200 milliards FCFA. Ils sont bien présents sur toute la chaîne de valeur du riz, de la production à la commercialisation en passant par la transformation. C'est le signe que la production de riz est devenue une activité fort lucrative ». Le constat est d'un producteur, Ibrahima Sarr, qui évolue dans le secteur depuis plus de trente ans. Installé dans le département de Dagana, il a pu mesurer les progrès réalisés dans ce secteur dans la vallée du fleuve Sénégal.

« La situation a beaucoup évolué. Le matériel agricole est subventionné à hauteur de 60 %, ce qui a permis de baisser considérablement le coût des machines, car une moissonneuse-batteuse coûte 80 millions de FCFA, hors subvention. L'engrais aussi a été subventionné dans les mêmes proportions»,

souligne M. Sarr qui ajoute que « toutes les conditions sont réunies pour doper la production de riz dans la vallée du Fleuve ».

En fait, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent, il a été mis en place un programme structurant, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), qui vise entre autres à renforcer la sécurité alimentaire et à rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a consenti un effort financier considérable pour booster la production de riz. Le signal de ce changement de cap a été donné par le Président de la République lors de sa tournée économique dans la vallée du Fleuve Sénégal du 26 au 30 octobre 2014.

Le premier acte de cette forte volonté du Président de la République de réaliser l'autosuffisance en riz du Sénégal a été l'annulation de la dette des producteurs pour un montant de 13,5 milliards de FCFA, dont 11,5 milliards de FCFA uniquement dans la vallée, en Juin 2015.

Depuis lors, des moyens financiers considérables ont été dégagés pour faire de la vallée le grenier à riz du Sénégal. Selon les informations données par la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED), entre 2014 et 2017, l'État du Sénégal a injecté plus de 154 milliards de FCFA dans la vallée dont 113 milliards de FCFA à travers les Partenaires techniques et financiers et 41 milliards de FCFA puisés directement dans les comptes du trésor public.

"Ces ressources ont été exclusivement utilisées pour l'aménagement de périmètres irrigués, la construction des magasins de stockage, l'achat d'intrants agricoles, la lutte contre les oiseaux granivores et également l'inscription d'une ligne de crédit de 5 milliards de FCfa auprès de la CNCAS pour appuyer la commercialisation du riz", souligne le Directeur Général de la SAED, M. Samba Ndiobène Ka.

Dans le détail, note le DG, cette manne a permis l'aménagement de plus de 12 000 ha de nouveaux périmètres irrigués, la réhabilitation de 14 000 ha, l'acquisition et la mise à disposition des producteurs sénégalais de plus de 1 370 tracteurs équipés sur un objectif initial de 1 000 unités, de 50 moissonneuses-batteuses, de 95 batteuses à riz, de 1 073 motos pompes, ainsi que l'installation d'équipements électriques pour 8 grandes stations de pompage.

Ces investissements ont modifié le visage de la Vallée. "Ils ont stimulé la pénétration du secteur privé sénégalais dans la Vallée du fleuve, entraînant une création d'emplois pour les jeunes et les femmes, mais aussi et surtout la réduction de la pauvreté de cette contrée".

Pour appuyer les propos du DG de la SAED, M. Ibrahima SARR (Producteur) souligne le nombre impressionnant de camions qui sillonnent la vallée pour acheminer la production vers les usines de transformation et ensuite les centres de commercialisation.

Ce regain d'intérêt pour la culture de riz a permis d'augmenter la production dans la vallée du Fleuve Sénégal qui est passée de 430 973 tonnes en 2014 à 454 440 tonnes en 2017, soit une hausse de 5,4% sur la période.

D'ailleurs, on note à la SAED que le meilleur est à

venir, car la production dans la vallée, devrait atteindre 1 010 000 tonnes de paddy en 2022. Un plan d'action sur cinq ans (2018 – 2022) a été élaboré. Il repose sur un investissement de 129,7 milliards de francs CFA qui permettra la réalisation de 23 410 ha de nouveaux aménagements, la réfection de 23 250 ha, le raccordement à l'émissaire du Delta en vue de régler le problème du drainage, la réhabilitation et la création de 422 km de pistes, l'acquisition d'équipement d'irrigation, le renforcement du matériel agricole et le renforcement des infrastructures de stockage.

Doublent de la production de riz en 5 ans

C'est un bond significatif qui a été enregistré dans la production de riz au Sénégal. En 6 ans, de 2012 à 2018, elle est passée de 469 649 tonnes en 2012 à 1 132 975 tonnes en 2018, soit une augmentation de 141%.

Cette progression cadre parfaitement avec l'ambition du PSE qui est de résorber de moitié le déficit de la balance commerciale sur les principales cultures céréalières (riz, mil et maïs) dans une perspective d'autosuffisance alimentaire sur le long terme.

Fait remarquable, en 2017, la production de riz pluvial se situe à 535 989 tonnes, soit 52,8% de la production totale, dépassant ainsi la production du riz irrigué, alors que les prévisions initiales étaient de 40% pour le pluvial contre 60% pour le riz irrigué.

Ces résultats sont essentiellement dus à l'intervention des structures publiques placées sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, notamment de la SODAGRI, mais également des projets et programmes tels que le Programme pôle de développement de la Casamance (PPDC), le Projet d'appui à la production durable du riz pluvial (PRIP), le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER) et le Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS).

Fait non négligeable, la mise à disposition dans les délais, de semences de riz certifiées dans les zones de riziculture pluviale, ainsi que des engrais, produits phytosanitaires et autres matériels agricoles subventionnés.

Il ne faut pas non plus oublier le déploiement d'un dispositif adéquat de conseil agricole, à travers les interventions de l'Agence nationale du conseil agricole et rural (ANCAR), qui a eu un effet bénéfique au niveau des producteurs.



Canal irrigation SAED



Plateforme industrielle Internationale de Diamniadio

Parc industriel intégré de Diamniadio

La voie d'un nouveau industriel

Par la qualité de ses infrastructures, sa fiscalité incitative, sa gestion et son administration opérationnelle, le P2ID contribuera à impulser la croissance avec des retombées réelles en termes d'emploi, d'augmentation du PIB et de rééquilibrage de la balance commerciale du Sénégal.

C'est un point nodal du nouveau industriel inscrit dans le Plan Sénégal Emergent qui vient d'être réalisé. Le Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) a ouvert le premier acte de la renaissance industrielle du Sénégal. Sa première phase est terminée et mise à la disposition des industriels depuis le mois d'août 2018. D'une superficie de 13 ha, elle comporte 3 hangars de 7 200 m², un hangar de 3 200 m² ainsi qu'un bâtiment administratif composé de 7 étages offrant 4 910 m² de bureaux.

L'Agence pour l'Aménagement et la Promotion des Sites Industriels (APROSI), mandatée pour la construction du Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID), est très sensible à la dimension environnementale du site. La voirie et les réseaux divers (VRD) sont opérationnels et une ceinture verte a été créée pour délimiter le parc qui est autonome en eau potable avec une réserve de 500 m³ et en électricité avec une centrale électrique de 15 MW (centrale à capacité évolutive).

Le P2ID est destiné à accueillir des industries légères manufacturières non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre avec une vocation exportatrice ou d'import substitution. L'objectif recherché à travers le projet phare « Création de 2 à 3 plateformes industrielles intégrées » du PSE est d'inverser la tendance à la dégénérescence de l'industrie sénégalaise. Selon une étude réalisée en 2015 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), « la rentabilité globale du secteur industriel mesurée par le rapport du résultat d'exploitation sur la valeur ajoutée, s'est détériorée entre 2009 et 2013 se situant à 25,3% en 2009 pour fléchir à 20 % en 2013 ».

Autre constat fait par l'ANSD, le secteur industriel a généré très peu de nouveaux emplois durant cette période avec quasiment un tassement des effectifs industriels.

Ainsi le projet phare ambitionne d'accélérer le développement industriel autour de 2 à 3 plateformes industrielles intégrées, de favoriser le processus d'industrialisation autour d'un moteur d'activité à haute valeur ajoutée et positionner le Sénégal comme point d'entrée privilégié pour le transit intérieur vers la sous-région.

Aujourd'hui, avec le P2ID, la phase de nouveau industriel est bien amorcée. Un tour à Diamniadio permet de constater l'effectivité du parc qui affiche complet avec 7 industries, 5 sociétés de services et plus de 1000 salariés.

Au niveau du hangar A1, le travail bat son plein avec l'entreprise d'origine chinoise C&H Garments, spécialisée dans la confection d'équipements sportifs. Elle offre aux jeunes évoluant dans le milieu de la couture l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences dans la confection industrielle tout en leur assurant une première embauche à la fin de la formation.

L'entreprise a commencé sa production avec une première cohorte de 200 filles, qui sera suivie par une deuxième vague de recrutement de 150 jeunes sénégalais. A terme, ce sont 10 000 pièces qui seront produites chaque jour dans cette usine, dont 80% destinées à l'exportation.

La société sénégal-ivoirienne SEWACARD spécialisée dans le développement de plateformes numériques et dans la fabrication de cartes électroniques (biométrique et financière), a élu ses quartiers dans le niveau du hangar A2. 150 jeunes scrupuleusement sélectionnés sont en cours de formation dans les locaux de SEWACARD avec des experts nationaux et internationaux. L'entreprise prévoit de créer à terme 750 emplois directs et compte démarrer sa production avec 250 jeunes dont un tiers d'ingénieurs.

Quatre entreprises se partagent les 7 920 m² du troisième et dernier hangar de type A. Il s'agit de la société chinoise CTIS, spécialisé dans la fabrication de tuyaux industriels, de SALL INDUSTRIE, un sénégalais s'activant dans la confection industrielle, du groupe malien ADS connu dans la fabrication de panneaux solaires et le montage de vélos électriques, et de la société de confection SARTORISEN créée par un immigré sénégalais. Cette dernière emploie un peu plus de 200 personnes, avec une production de 500 pièces (pantalons – chemises – gilets – etc) par jour.

Enfin, le dernier hangar qui est le seul de type B avec

une superficie de 3 420 m², est occupé par l'entreprise tunisienne GALION qui s'active dans la production d'emballages plastiques.

Le bâtiment administratif héberge des sociétés de services dont une jeune entreprise sénégalaise spécialisée dans le développement d'applications web et mobile, installée dans des locaux au design épuré digne de la Silicon Valley. Après avoir été à l'origine de la transformation digitale de la Poste Sénégalaise, Numherit, avec ses 200 jeunes employés, ambitionne d'accompagner les entreprises installées dans le parc et aux alentours dans la définition et l'implémentation de leur stratégie numérique.

C'est dire que les premiers résultats enregistrés par le P2ID sont très encourageants.

Par la qualité de ses infrastructures, sa fiscalité incitative, sa gestion et son administration opérationnelles, le P2ID devrait jouer un rôle important dans l'économie nationale en termes d'emploi, d'augmentation du PIB et de rééquilibrage de la balance commerciale. En effet, selon les estimations de l'Aprosi, le P2ID réalisera des exportations de 3 milliards de FCFA en 2018, 7 milliards de FCFA en 2019 et 17 milliards de FCFA en 2020. Sa contribution au PIB est estimée à 20 milliards de FCFA en 2018, 58 milliards de FCFA en 2019 et 139 milliards de FCFA en 2020.

Les travaux de la phase I du Parc ont été financés par l'Etat du Sénégal pour un montant de 25 milliards de francs Cfa et ont permis de construire 4 hangars et un bâtiment administratif sur une superficie de 13 ha en 4 années.

La phase 2 s'étendra sur 40 ha et devra compter l'érection de 19 hangars supplémentaires pour un coût estimatif de 60 milliards de FCFA.

Un cadre incitatif avantageux

Dotées du statut de Zone Economique Spéciale (ZES), les plateformes industrielles intégrées permettent aux entreprises privées d'investir dans un cadre incitatif avec des infrastructures et services de qualité et des avantages fiscaux et financiers.

Le Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) établi sur une assiette totale de 53 hectares, pour un coût global de 80 milliards de francs Cfa, représente la première plateforme industrielle de l'ère du PSE érigée en Zone Economique Spéciale (ZES).

Les entreprises souhaitant s'installer dans le parc doivent obéir à un certain nombre de critères à savoir : un investissement minimum de 100 millions de FCFA, la création de 150 emplois directs durant la 1^{ère} année d'exercice et l'exportation de 60% de la production.

La seconde ZES est établie à Sandiara, dans le Département de Mbour, elle s'étend sur 100 ha et héberge déjà 4 entreprises, avec à ce jour plus de 500 emplois.

L'implantation de la troisième ZES, la Zone économique Spéciale Intégrée de DIASS (ZESID) se poursuit et devrait accueillir des projets majeurs dans l'industrie et les services et servir de zone commerciale, résidentielle et touristique.



Port autonome de Dakar

Infrastructures de transport et logistique

Le préalable à l'interconnexion inter-régionale

La réussite du PSE passe ainsi par un désenclavement interne profond du Sénégal et une meilleure interconnexion régionale.

La chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire l'articulation cohérente des infrastructures de transport, de logistique et d'entreposage entre eux et entre les zones de production et de consommation, occupe une place centrale dans la stratégie de développement du Sénégal qu'est le PSE.

Le diagnostic fait lors de la phase de formulation du PSE a montré que leur mise en place préalable était nécessaire à la réussite de la stratégie d'émergence.

En effet, la faiblesse de la croissance économique dans la période antérieure au PSE est en grande partie liée à l'insuffisance des infrastructures de soutien à la production, entraînant notamment des difficultés d'accès aux facteurs de production.

La résorption de ce déficit est alors apparu comme un défi à relever, et un préalable nécessaire pour tirer profit des atouts intrinsèques du Sénégal. Notamment, la position logistique stratégique de porte d'accès à l'Afrique de l'Ouest, le fort potentiel agricole et minier dans les secteurs de valorisation industrielle associés, et de soutenir efficacement le développement productif à travers les secteurs prioritaires moteurs de croissance.

Des enjeux majeurs sous-tendent cette nécessité. Il s'agit entre autres de la stimulation du corridor fret Dakar-Bamako, de l'exploitation du fer de la Falémé et des phosphates de Matam, l'accroissement des capacités portuaires, l'aménagement des villes, et la décongestion de la ville de Dakar.

Cette ambition est opérationnalisée dans le PSE par le projet phare « Hub logistique intégré », avec:

- un volet routier et autoroutier, articulé autour de l'aménagement d'axes stratégiques pour l'émergence de pôles d'activités économiques compétitifs et du désenclavement territorial;
- un volet portuaire, visant à améliorer de l'offre des services de transports maritimes pour accompagner le développement des secteurs minier et pétrolier;
- un volet ferroviaire, décliné à travers le projet Dakar-Bamako aux fins de revitaliser le stratégique corridor ferroviaire Dakar-Bamako et le projet du Train Express Régional (TER), un maillon important de la politique de désengorgement de la région de Dakar ;
- un volet transport, mise en œuvre à travers la réalisation d'une ligne de Bus Rapid Transit (BRT) de 18,3 km entièrement dédiée et séparée du trafic général, et reliant Guédiawaye au centre-ville de Dakar.

Le concept « intégré » dans la formulation du projet phare Hub logistique trouve tout son sens au regard des choix portés sur les différents volets du projet, selon le Chef de desk Serigne Ahmadou Bamba SY en charge du suivi du projet phare au sein du Bureau Opérationnel de Suivi du PSE.

À titre d'exemple, les efforts de décongestion de la ville de Dakar sont articulés autour de deux axes : (I) le développement urbain vers l'Est de la région de Dakar et, (II) un programme d'infrastructures de désenclavement interne et d'interconnexion de Dakar avec les nouveaux pôles de développement.

S'agissant du développement urbain, un maillon important de cette politique est le développement du Pôle Urbain de Diamniadio (PUD), projet de création d'un nouvel espace de développement économique et social situé à l'épicentre du triangle Dakar-Thiès-Mbour.

Après quatre années d'exécution, le PUD est devenue une réalité, avec la livraison de nombreuses infrastructures dont le Parc Industriel Intégré de Diamniadio, la première sphère ministérielle et des centaines de logements.

Aujourd'hui, près de 1 000 agents de trois départements ministériels (Agriculture, Élevage, et Pêche) sont logés au sein du PUD, et ce nombre montera à près de 4 000 d'ici le début de l'année 2019 avec la livraison de la deuxième sphère ministérielle.

Il faut aussi tenir compte des milliers d'employés qui fréquentent le P2ID.

Cette dynamique permettra immanquablement de réduire les embouteillages que connaissent les dakarois. Et cet effet sera décuplé, dans un horizon de cinq à dix ans lorsque les programmes d'habitat et d'infrastructures commerciales du PUD arriveront à terme (40 000 logements et des cités d'affaires). D'autres projets de pôles urbains sont en cours et permettront à l'horizon 2025 la création de 60 000 logements supplémentaires dans les régions de Dakar ou de Thiès. On peut citer par exemple les pôles de Daga-Kholpa, de Yenn, de Bambilor, de Déni Birame Ndao.

Le programme d'infrastructures n'est pas en reste puisque les importantes réalisations que sont les prolongements de l'autoroute à péage de Pikine à Diamniadio puis à l'AIBD et à Sindia, la finalisation et la mise en service de l'AIBD, les autoroutes bientôt mis en service Sindia-Mbour, AIBD-Thiès et la VDN II, ainsi que le TER en cours de réalisation, sont destinées à soutenir efficacement ces efforts de décongestion de la ville de Dakar.

D'autres projets allant dans le même sens sont également dans le pipe : l'échangeur de Patte-d'Oie - Cambérène, l'élargissement en 2x3 voies de la route de l'aéroport entre la Patte-d'Oie et le CICES, l'élargissement en 2x2 voies de l'ancienne route de Rufisque sur un linéaire de 9 km entre Cynros et Seven Up, etc.



Autoroute à péage

Mamadou NDAO, Chef de Suivi Évaluation à l'AGEROUTE , Point focal du volet routes du Projet Phare « Hub logistique intégré du PSE »

« 1 633 milliards ont été investis dans les routes en 5 ans »

En 5 ans, de 2012 à 2017, le Sénégal a investi 1 636 milliards de FCFA dans les infrastructures routières. La révélation est de Mamadou NDAO, Chef de Suivi Évaluation à l'AGEROUTE , Point focal du volet routes du Projet Phare « Hub logistique intégré du PSE ». Dans cette interview, il présente le nouveau visage du Sénégal et esquisse les perspectives d'avenir.

Quel bilan pouvez-vous faire des réalisations dans le sous-secteur des infrastructures routières ?



Le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement met en œuvre le programme de développement des infrastructures nécessaires pour contribuer à la mise en place des fondements

de l'émergence pour la réussite du Plan Sénégal Emergent.

Le programme prioritaire s'articule autour de cinq objectifs spécifiques :

- le développement des corridors (Dakar- Bamako par le sud, Dakar-Bamako par le Nord, Dakar-Nouakchott);
- la réhabilitation;
- l'entretien;
- l'aménagement du réseau routier national, le désenclavement : développement des pistes de production et contournement de ponts (zéro bac);
- l'amélioration de la mobilité urbaine à Dakar et dans les villes principales (Promoville, Patmur, etc).

L'entretien routier, qui constitue un volet important de la politique routière en vue de la préservation du patrimoine, a été renforcé au cours de la période.

Les résultats issus de la campagne d'inspection sommaire révèlent qu'en fin 2017, le réseau routier revêtu présente un état global de 80% en bon et moyen état, soit une progression de 20% par rapport à 2010, ce qui constitue une amélioration considérable.

Quant aux routes en terre, le niveau de service a progressé de 13% et s'établit à 52% à fin 2017.

Plusieurs jalons ont été posés au niveau des infrastructures routières :

- En 5 ans, entre 2012 et 2017, les investissements dans le secteur des infrastructures routières se chiffrent à 1 633 Milliards FCFA, contre 730 Milliards FCFA entre 2000 et 2012. Pour l'année 2018, les investissements portent sur 540,6 Milliards. A côté de l'Etat, les partenaires techniques et financiers ont apporté leur contribution estimée à environ 359,8 Milliards. Le Ministère a achevé 13 projets routiers en 2018 : Dinguiraye –Nioro – Keur AYIP, Fatick – Kaolack, Touba – Dahra - Linguère, la Nationale 6 avec le MCA, etc.
- 1 631,5 km de routes revêtues, 2 617 km de pistes et 17 ponts ont été réalisés entre 2012 et 2017
- Un linéaire de 205 Km d'autoroutes a été construit et mis en service, qui a permis d'améliorer la liaison entre Dakar et les grandes villes. Grâce à la réalisation des tronçons autoroutiers : Diamniado – AIBD (17 km), AIBD – Sindia (19 km), AIBD – Thiès (16 km), Thiès – Touba (113 km) et la VDN (23 km), le Sénégal aura construit 165 km d'autoroutes entre 2012 et 2018.



Quels sont les impacts socio-économiques immédiats sur l'économie nationale ?

La finalité de toutes ces réalisations est de favoriser un développement économique et social à travers un maillage du territoire national en routes de qualité qui vont faciliter la mobilité des personnes et des biens pour un Sénégal émergent.

Ces interventions ont permis de relier les zones rurales à des corridors de transport et des marchés, profitant ainsi à plusieurs millions de personnes. Elles ont également facilité le désenclavement des zones à fortes potentialités économiques (agricoles, pastorales, halieutiques, minières et touristiques) et l'accès des populations aux services sociaux de base, à travers un réseau de routes et pistes rurales. Le maillage du réseau routier, orienté vers l'émergence de pôles de développement économique, a été aussi noté. Enfin, la contribution du sous-secteur à la constitution du PIB est très appréciable.

Quels sont les perspectives à court et moyen termes ?

Actuellement un portefeuille de 49 projets est en cours de mis en œuvre et concerne un linéaire de 3 360 km de routes pour un coût global 1 548 Milliards de FCFA. Le portefeuille comprend :

- Un (1) programme d'entretien routier sur l'ensemble du pays, deux (2) projets d'autoroutier ma-

jeur (Sindia- Mbour et Ila Touba) ;

- Vingt-six (26) projets de construction et réhabilitation routier (Nationale 2 et Ile à Morphil, PPD (Boudier, Fouladou, Kédougou Salamata) etc ;
- Quatorze (14) projets d'amélioration de la mobilité urbaine (Promovilles, Route des Niayes, VDN2, et Patmur) ;
- Une trentaine de ponts (Marsassoum, Ganguel Souley, Foundiougne, Niaga Eddy, Guédé) et programmes d'autoponts à Dakar et des centaines de Km de pistes.

En 2020, le réseau autoroutier sera encore enrichi de 200 km avec la réalisation de plusieurs projets. Le Sénégal aura alors le réseau autoroutier le plus dense de la sous-région avec 388 km d'autoroute.

- Prolongement de la VDN jusqu'à la nouvelle ville du Lac Rose ;
- Autoroute Thiénaba – Tivaouane ;
- Autoroute Mbour – Fatick – Kaolack-Tamba
- Le pont de ROSSO ;
- Le second pont de Ziguinchor ;
- Le BRT, etc.



Autoroute AIBD-Thies

Accélération de l'offre en habitat social

Une offre de qualité pour l'essor de nouveaux pôles Urbains

Depuis 2014, avec le Plan Sénégal Emergent, le gouvernement a mis en place une politique d'habitat qui se traduit par le projet phare « Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat Social».

L'ambition de ce projet étant d'apporter une réponse durable à l'accroissement de la population urbaine de notre pays, à l'étalement des centres urbains, à l'aspiration légitime des citoyens à de meilleures conditions de vie mais aussi à contribuer au développement de l'économie nationale à travers le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Plusieurs programmes d'habitat de grande envergure sont en cours de réalisation. Ils sont initiés avec le soutien direct ou indirect de l'État, par les sociétés publiques comme : la Caisse des Dépôts et Consignations (Composante CDC-Bambilor) ; la Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (Composante SNHLM) ; la Sicap SA anciennement Société Immobilière du Cap-Vert -SICAP (Composante Sicap-SA).

Dans un autre volet, l'habitat est confié aux promoteurs privés avec une forte présence des privés nationaux. C'est le cas des programmes développés dans le Pôle Urbain de Diamniadio : les résidences de l'espoir par GETRAN IMMO ; SD CITY par SENGINDIA ;

Papa Abdoulaye Ba, employé chez NUMHERIT : "J'économise énormément depuis que j'ai quitté Dakar"

La trentaine bien sonnée, Papa Abdoulaye BA a su profiter des avantages qu'offre le projet de désengorgement de Dakar du PSE. Le jeune cadre a tout simplement profité de la délocalisation de son entreprise Numhérit au Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) pour déménager en dehors de Dakar.

M. BA a pu emménager à Mbao, qui a fait peau neuve grâce aux nombreux projets immobiliers aux alentours.

Le jeune cadre responsable de la logistique dans son entreprise a pu trouver à 15 minutes de son lieu de travail, un logement qui lui fait économiser 100 000 Fcfa

En outre d'autres programmes sont développés par ADDOHA (Cité de l'Emergence) ; l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal ; la Caisse de Sécurité Sociale.

A fin 2017, les programmes ont bien avancé et près 15 000 unités d'habitation ont été finalisées.

PLUS QUE DES HABITATS, LA CRÉATION D'ESPACES DE VIE

Au-delà de la construction tout azimut de logements pour atteindre l'objectif de 15 000 unités par an à réaliser, le projet phare se concentre surtout sur la création de nouveaux espaces de vie afin de participer considérablement à la solvabilisation des ménages et le désengorgement des grandes villes comme Dakar. Les nouveaux espaces de vie du projet phare consistent essentiellement à cibler les zones dédiées à la création de nouvelles villes pour y développer de puissants projets immobiliers accessibles aux populations de la zone. Nous assistons à la relance de la dynamique d'accès à l'habitat social à travers l'érection de nouveaux pôles urbains (Diamniadio, Daga-Kholpa, Lac Rose, Déni Biram Ndao...).

Concrètement, si nous prenons le cas du Pôle Urbain de Diamniadio, avec un programme de développement harmonieux, le volet habitat vient en renfort à la politique de délocalisation d'une bonne partie de l'administration sur la zone. Ainsi, de nombreux projets immobiliers y sont développés pour proposer aux salariés des industries et administrations des environs des logements financièrement à leur portée.

tous les mois sur le loyer, sans compter les économies faites sur la facture du carburant et autres dépenses élevées quand il habitait en plein Grand Dakar d'où il ralliait Yoff pour parfois plus d'une heure de trajet. Il profite de ces économies de temps pour se consacrer plus à ses enfants, donc un parfait équilibre entre sa vie professionnelle et personnelle.

Ce qui fait aussi le bonheur de cet employé tout comme le reste de l'équipe rencontrée et qui dégage une énergie très positive, c'est l'amélioration considérable de la politique sociale.

Aussi, la vie à Diamniadio booste d'avantage la coopérative d'habitat mis en place par les employés et leur Direction Générale pour acquérir des logements dans les environs.

Son choix, Papa Abdoulaye ne le regrette surtout pas et trouve son bonheur total entre Diamniadio et Mbao.



	Réalisations à mi parcours (2018)	Objectifs à 10 ans (2023)
Croissance PIB	+6,6% <i>Moyenne 2014-2018</i>	+7-8% <i>Moyenne 2014-2023</i>
PIB par tête	x 1,2 <i>Par rapport à 2012</i>	x 1,5
Création emplois	+457 000	+600 000
Exportation	x 1,43 <i>Par rapport à 2014</i>	x 2,5
Projets Phares	17 <i>Lancés</i>	27
Réformes phares	13 <i>Lancés</i>	17

Source : MEFP (Ministère de l'Economie des Finances et du Plan)



Adresse: Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent
 Immeuble Rivonia - 167, Avenue Lamine Gueye x Place Soweto
 Dakar - Sénégal

Email: echos-bos@senegal-emergent.com